

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **46 (1975)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVI^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 6 Juin 1975

SOMMAIRE

La zone industrielle régionale (129) ; **Chiffres et statistiques** : a) augmentation zéro de la population européenne (138) ; b) logements vacants au 1^{er} décembre 1974 (139) ; **Chronique économique** (140).

ÉTUDES SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE

Fonds pour l'acquisition et l'équipement de terrains

La zone industrielle régionale

Caractéristiques, modalités de réalisation et utilité

1. Introduction

Dans le cadre du programme visant à l'encouragement de l'économie, le Conseil-exécutif a brièvement esquissé les tâches futures de la politique foncière. Jusqu'à présent, cette dernière a eu un caractère plutôt passif, ses actions étant le résultat de propositions en provenance des communes. Il appartient donc maintenant aux organes responsables de cette politique foncière de prendre des initiatives dans ce domaine.

Il s'agit en fait de procéder à des acquisitions de terrains qui soient favorables à des implantations industrielles ou touristiques. Dans le domaine industriel, la politique foncière peut comprendre deux volets.

1. **L'acquisition de terrains isolés** : sur ce plan, une attention toute particulière est à accorder aux parcelles qui sont situées à proximité des nœuds routiers ou des accès d'autoroute ; en outre, il faudra s'efforcer de créer des réserves de terrains dans les localités qui sont probablement destinées à jouer le rôle de centre régional, pour autant que ce dernier n'ait

pas les moyens suffisants de mener une politique foncière active.

2. **La création de zones industrielles** : il s'agit d'une tâche dont la réalisation verra le jour à plus long terme. La constitution de ces zones industrielles à vocation et à dimension régionales paraît être un instrument approprié pour favoriser le développement économique du canton et de ses différentes parties.

Ce document de travail vise d'abord à démontrer les modalités d'aménagement d'une zone industrielle régionale, c'est-à-dire intercommunale. Après avoir brièvement défini les caractéristiques d'une telle zone, il s'agira d'examiner de façon générale ses possibilités de réalisation. Mais il faut encore justifier l'utilité et la nécessité de cette zone. Il en sera ainsi si sa création correspond à une demande de terrains industriels (optique de l'entreprise) et si elle contribue à l'aménagement et au développement économique des communes de la région (optique régionale).